

(A)

( N° 101. )

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1886-1887.

---

Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887 (1).

---

## AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

---

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

---

Bruxelles, le 26 février 1887.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a été reconnu nécessaire de modifier et de compléter les justifications de quelques-uns des crédits sollicités au projet de budget des dépenses extraordinaires, pour l'exercice 1887, en ce qui concerne les travaux hydrauliques.

Les changements en question ont surtout pour but de permettre d'imputer les dépenses de certains travaux sur les crédits pétitionnés, sans soulever des objections de la part de la Cour des Comptes.

Les justifications dont il s'agit sont reproduites ci-après ; les modifications et additions sont soulignées.

**ART. 26. Ourthe canalisée.**

Crédit demandé : 200,000 francs.

Des travaux de régularisation urgents doivent être exécutés aux abords

---

(1) Budget, n° 89, XIV.

du pont de Chanxhe, en aval du pont de Tilff, comme aussi dans la partie de la rivière s'étendant entre Chênée et Liège; l'État a aussi à faire face à des subsides pour travaux d'amélioration effectués par les communes, un lit de rivière, notamment à Embourg.

*Le crédit sollicité servira également à couvrir les dépenses de certains travaux nécessaires au jaugeage de l'Ourthe.*

**ART. 33. Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.**

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le crédit sollicité, joint au reliquat des crédits alloués antérieurement, permettra à l'administration des ponts et chaussées de procéder à l'acquisition des terrains et d'adjuger les travaux d'amélioration d'une première section de la partie de la Senne reprise par l'État, dès que les Chambres auront fixé les parts d'intervention des provinces de Brabant et d'Anvers.

*Les crédits disponibles permettront également de commencer l'exécution du projet des travaux d'amélioration de la Dyle.*

Une somme de fr. 83,333-33 sera imputée sur le crédit pétitionné pour payer le solde du subside alloué à la ville de Bruxelles pour les travaux de la Senne.

**ART. 40. Installations maritimes d'Anvers. Expropriations, travaux, honoraires.**

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Les grands travaux à exécuter le long de l'Escaut, à Anvers, semblent appeler encore un complément vers le Nord, par l'établissement d'un quai entre l'extrémité du quai du Rhin et l'entrée de la nouvelle écluse à construire par la ville. Un accord devrait intervenir à ce sujet entre le Gouvernement et l'administration communale, et dans cette vue, il est demandé un crédit de 1,000,000 de francs.

*Toutefois une partie de ce crédit est destinée au payement de certains travaux à effectuer au pied des murs de quai actuels et dans la rade, ainsi qu'au parachèvement des travaux en cours d'exécution.*

**ART. 42. Port d'Ostende. Travaux d'amélioration.**

Crédit demandé : 250,000 francs.

Le crédit sollicité servira à effectuer les travaux de dragage et autres, nécessaires pour assurer la régularité complète du troisième service de bateau à vapeur entre Ostende et Douvres.

Une partie de ce crédit sera également affectée à la construction d'un

bâtiment destiné à abriter le matériel du pilotage et des secours maritimes et à loger le garde des signaux d'Ouest.

*On utilisera, en outre, à l'exécution des travaux précités, le reliquat des crédits alloués antérieurement pour les travaux d'amélioration du port d'Ostende.*

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Président, de bien vouloir prescrire les mesures nécessaires pour que ces modifications soient introduites dans les justifications des crédits rappelés ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre,*

CHEV<sup>ER</sup> DE MOREAU.

